

Un exemple atypique d'acquisition du langage écrit en contexte bilingue : l'enfant sourd locuteur de la langue des signes qui apprend à lire et à écrire en français.

Sandrine BURGAT

Membre associée au laboratoire SFL-UMR 7023, CNRS/Université Paris 8
sburgat@netcourrier.com

ABSTRACT

Deaf speakers of French sign language (LSF) represent a linguistic minority which is included in a hearing majority. Being deaf in our society means to be constantly confronted with French written language and deaf children are forced to learn to write in a language that they ignore. More than that, most of French pedagogies to learn to read and write are based on vocal speech and hearing which is most often considered as the only language of acquisition possible. It is worth noticing that deaf people are facing difficulty in writing (80 % are illiterate). In this article we present an alternative to these pedagogies in a bilingual context: an activity called "dictée à l'adulte". This activity is based on sign language interactions which are developed to produce texts in french.

1. INTRODUCTION

Dans la vie courante, circule cette croyance largement répandue que les « sourds-muets » remplacent la parole vocale par l'écriture et s'expriment par écrit aussi facilement que les entendants parlent. Dans les faits, la plupart des sourds ne maîtrisent pas la lecture Or, dans notre société de l'écrit, maîtriser la lecture et l'écriture est la condition d'accès aux études supérieures, à une profession, et tout simplement à la culture, aux médias et à la citoyenneté. La maîtrise de l'écrit est d'autant plus importante pour des personnes qui n'ont pas accès aux informations vocales.

Pendant plusieurs siècles les écoles françaises ont nié l'importance de la langue des sourds pour les apprentissages et pour leur devenir de citoyen bilingue. En obligeant les sourds à oraliser et en subordonnant tous les apprentissages à la maîtrise de l'oral, les institutions scolaires ont été les artisans de l'échec des sourds à l'écrit. Ainsi, aujourd'hui on estime que 60 à 80% des sourds adultes sont illettrés¹. Ils rejettent le français écrit qui est vécu comme langue non-identitaire et langue de l'opresseur. Ainsi que le prescrit la loi de 2005 pour l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées, les parents qui ont un enfant sourd ont

maintenant le choix entre une éducation orale et une éducation bilingue².

L'objectif de cet article est de montrer comment on peut penser autrement un apprentissage de la lecture-écriture chez l'enfant sourd signeur dans une optique bilingue où la langue des signes française (LSF) est la langue 1 et le français écrit est la langue 2.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL : LES SOURDS, LE FRANÇAIS ET LA LANGUE DES SIGNES

Comme évoqué *supra*, deux philosophies d'enseignements coexistent. Dans l'approche oraliste, l'enfant sourd est considéré comme déficient auditif. S'il est déficient alors il faut compenser cette déficience par des aides spécifiques : les appareillages, les implants cochléaires etc... Tout est mis en œuvre pour que l'enfant sourd acquière la langue majoritaire du pays : le français oral vocal comme langue 1, langue d'acquisition du langage. Cet enseignement du français passe par la mise en œuvre de procédés de réadaptation tels que les séances d'orthophonie (avec apprentissage de la lecture labiale et démutisation). Quand la langue des signes est présente, sa présence est instrumentalisée puisque la LSF est alors traitée plus comme un outil que comme une langue et encore moins une langue d'enseignement. La seconde manière d'envisager la surdité est de considérer les sourds comme les membres d'une communauté linguistique minoritaire. Cette communauté se caractérise par des pratiques linguistiques et culturelles. La principale de ces pratiques est l'utilisation d'une langue spécifique : la langue des signes. Elle est la langue identitaire des sourds membres de cette communauté. Elle est aussi une langue véhiculaire et le support de ce que les sourds appellent « la culture sourde ». C'est cette optique qui est retenue dans le cadre des projets d'éducation bilingue.

Comme le signale Cuxac (1996-2000), les langues des signes sont les langues des sourds: ce sont des langues à part entière qui exploitent maximalelement les canaux qui sont le plus efficaces chez les personnes sourdes : les canaux visuels gestuels. De plus, Cuxac [Cux91, p.66] rappelle que « les seules langues qui, pour des petits

¹ Le rapport Gillot de 1998 fait état de 80% de sourds illettrés. Il remarque que 5% des sourds accèdent à l'enseignement supérieur.

Concernant l'enseignement des enfants sourds, 1% des sourds ont accès à une scolarité bilingue puisque 91% des établissements font prioritairement référence à l'oralisme.

² Depuis 1991, les lois françaises autorisent les parents à faire le choix d'un tel bilinguisme pour leur enfant. L'Amendement Fabius stipule que « Dans l'éducation des jeunes sourds, La liberté de choix entre une communication bilingue (écrit et oral)- et une communication orale est de droit. » La loi du 11 février 2005 réaffirme ce droit.

enfants sourds profonds, peuvent être l'équivalent théorique d'une première langue, sont les langues des signes. »

Au cours de la recherche que nous présentons dans cet article [Bur07], nous nous sommes située dans le cadre bilingue et nous avons adopté une approche contraire aux pédagogies dominantes puisque nous avons considéré que l'apprentissage de l'écrit chez les sourds n'a pas lieu de s'inscrire dans une perspective pathologique ou médicalisante. L'enfant sourd a été envisagé comme un bilingue en devenir auquel il est plus pertinent de proposer une approche éducative plutôt que rééducative. Ainsi, nous affirmons que l'apprentissage de l'écrit de l'écrit doit être partie prenante de l'acquisition du langage (c'est-à-dire lié à l'acquisition de la LSF).

3. CONSTRUIRE UN MODÈLE COHÉRENT D'ÉDUCATION BILINGUE POUR L'ENFANT SOURD : L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCRIT DANS UNE OPTIQUE D'ACCÈS À LA LITTÉRATIE.

Les méthodes d'apprentissage de la lecture-écriture actuellement utilisées avec les enfants sourds ne sont pas adaptées. Elles se basent sur des compétences phonologiques d'une langue que l'enfant n'entend pas : le français. En fait, on applique aux enfants sourds des méthodes d'apprentissage de la lecture-écriture sans les interroger. Mais, l'échec des sourds à l'écrit est attribué à la surdité.

Les recherches telles que celles de Marschark [Mar93], Dubuisson et Bastien [Dub98], Goldin-Meadow et Mayberry [Gol0] montrent clairement que ce n'est pas la surdité qui est la cause des difficultés des sourds en lecture. En effet, si nombreux sont les sourds qui ont des difficultés en lecture, il y en a aussi qui sont de bons lecteurs. L'hypothèse du manque d'informations phonologiques et de la difficulté du transcodage est également réfutée par de nombreuses études sérieuses. D'autre part, les recherches en psycholinguistique des chercheurs français et américains³ concordent pour dire que la langue des signes n'empêche pas le développement de capacité en lecture-écriture et qu'au contraire les compétences à l'écrit seraient plutôt liées à une bonne maîtrise de la langue des signes.

Ainsi nous affirmons que pour que l'enfant se construise en tant que citoyen, pour qu'il développe un rapport harmonieux à ses deux langues, l'apprentissage de l'écrit doit être élaboré dans une optique d'accès à la littérature⁴ plutôt que dans un cadre d'alphabétisation⁵.

³ On citera en particulier les recherches de Courtin [Cou02], Niederberger et Prinz [Nie05], Ducharme et Mayberry [Duc05]. Celles-ci montrent aussi les enfants sourds signeurs sont meilleurs lecteurs que les enfants sourds oralisés.

⁴ On peut définir la littérature comme la maîtrise de la lecture et de l'écriture et des usages sociaux de l'écrit.

⁵ Ces pédagogies ont été largement utilisées pendant des années auprès d'enfants tout-venants et n'ont pas donné les résultats escomptés. De nombreuses études montrent aujourd'hui que le

Dans les années 1984 et 1985, des parents d'enfants insatisfaits des pratiques éducatives proposées dans les établissements spécialisés et en intégration décidèrent de mettre en place des classes bilingues. Ils espéraient que réintégrer les enfants sourds dans des pratiques éducatives normales et que l'enseignement par des professeurs sourds permettrait à leurs enfants de s'exprimer naturellement et d'acquérir des savoirs de la même manière que les enfants entendants ([Bru94], p. 140). Ils souhaitaient montrer qu'une autre approche basée sur la langue des signes et sur le rôle des enseignants sourds pouvait mieux marcher que les pédagogies traditionnelles. Ces pratiques sont actuellement mises en œuvre par 4 à 5 établissements bilingues en France. Cependant, Anne Valin [Val97] remarque que le bilinguisme (avec la LSF comme langue d'enseignement) bien que paraissant la meilleure solution et la pratique éducative qui obtient en France les meilleurs taux de réussite en français écrit⁶ avec les enfants sourds locuteurs de la langue des signes est une pédagogie encore nettement améliorable. D'après Anne Valin, plusieurs points sont à revoir :

- Les formateurs ne sont pas assez vigilants sur la qualité de l'expression qu'ils demandent en LSF, donc le niveau des enfants en LSF ne leur permet pas d'entrer dans toutes les subtilités de l'écrit.

- L'absence de culture en L2 (français) des élèves sourds, entrave l'apprentissage de l'écrit.

- Les pédagogies et le rôle assigné à la LSF font que les élèves restent passifs et n'entrent pas dans la compréhension du fonctionnement de l'écrit.

4. PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIMENTATION ET DE SES RÉSULTATS.

4.1. Principes théoriques.

Dans notre recherche [Bur07], nous avons préconisé une démarche d'apprentissage interactive, menant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture conjointement et se basant sur ce que l'apprenant maîtrise déjà pour le faire accéder à un degré supérieur de littérature. Cet apprentissage se mène en partenariat avec une personne compétente : l'expert ou l'adulte. Une manière de se baser sur les connaissances qu'a un apprenant sourd est de se baser sur sa propre langue, la langue des signes et sur les connaissances qu'il en a pour le faire accéder à une maîtrise de l'écrit du français. Cela revient à formuler l'hypothèse générale qu'il est possible de prendre appui sur les compétences linguistiques en L1 (langue des signes) pour construire et développer des compétences similaires en L2 (français écrit) et apprendre à lire et à écrire dans cette langue. C'est l'hypothèse du transfert de compétence. L'idée sous-jacente est que la langue des

passage par les correspondances graphèmes-phonèmes caractéristique des méthodes syllabiques peut nuire à l'apprentissage de la lecture-écriture ; Smith [Smi80, p.139] déclare même que le décodage est l'une des « douze façons simples de rendre difficile l'apprentissage de la lecture. »

⁶ Pour en avoir une preuve qualitative, on peut se reporter à l'exemple donné par El Khomsy [Elk04] p.82.

signes est une langue de l'oralité⁷, une langue qui possède les mêmes caractéristiques que le français oral vocal.

Parmi toutes les méthodes d'apprentissage d'accès à la littératie c'est La dictée à l'expert (également appelée dictée à l'adulte)⁸ qui nous a intéressée car c'est une démarche directe d'apprentissage de la lecture-écriture se différenciant des méthodes syllabiques et des méthodes globales d'apprentissage. Elle paraît particulièrement indiquée puisqu'elle permet la mise en place d'un bilinguisme direct de la LSF (L1 et langue d'enseignement) vers le français écrit (L2)

La dictée à l'expert se pose comme une démarche mettant le sens au centre de l'apprentissage. Elle préconise pour le passage de l'oralité à l'écrit de recourir à une dictée que l'enfant, en interaction avec l'adulte, propose à l'adulte. L'adulte entraîne l'enfant à produire des énoncés désancrés de la situation (ce que l'Education Nationale appelle le « langage d'évocation »). L'adulte écrit ce qui est dicté par l'enfant en fonction d'un projet d'écriture.

Depuis les programmes de 1995, l'usage de la dictée à l'adulte est encouragé par l'Education Nationale dans les cycles 1 et 2 comme pratique orale et comme situation d'apprentissage de l'écrit. Signalons aussi que le Bulletin officiel n° 33 du 4 septembre 2008 qui fixe les conditions de mise en œuvre du programme de la langue des signes française à l'école primaire conseille la dictée à l'adulte en LSF.

4.2. Méthodologie de l'expérimentation

Pour tester concrètement l'efficacité de la dictée à l'adulte en LSF dans le processus d'acquisition de l'écrit par l'enfant sourd via la LSF, nous avons eu recours à l'analyse d'une expérimentation de dictée à l'adulte en LSF menée auprès de 5 enfants sourds scolarisés en cycle 1 et cycle 2 dans deux CLIS de la ville de Nevers (58). L'expérimentation s'est déroulée sur une période 15 mois et a été conduite par nous-même. Les enfants de l'échantillon étaient des enfants sourds locuteurs de la LSF âgés entre 7 et 11 ans au début de l'expérimentation, en apprentissage de l'écrit et en difficulté avec celui-ci. Notre travail de terrain a consisté à accueillir les 5 enfants en séances individuelles d'une demi-heure environ, chaque semaine. La langue de travail et la langue des interactions étaient la LSF. L'objectif était de mettre en œuvre la dictée à l'adulte selon les principes et les préconisations de Lentin, et en LSF. Le travail principal était de reprendre et reformuler les énoncés en L1 (LSF) de l'enfant afin de l'amener à produire une langue explicite et décontextualisée de la situation puis de proposer à l'enfant des expériences répétées de la dictée à l'adulte en LSF.

⁷ La LSF est une langue de la communication de face à face qui présente une oralité gestuelle.

⁸ La démarche de dictée à l'adulte a été conceptualisée par L. Lentin et ses collaborateurs d'après des idées émises par C. Freinet. Le nom de cette démarche varie en fonction des apprenants avec lesquels elle est utilisée. Nous employons le terme de dictée à l'adulte car nous avons étudié des corpus d'enfants sourds.

Notre but était petit à petit de conduire l'enfant à écrit de manière la plus autonome possible.

4.3. Les résultats de l'expérimentation pratique de dictée à l'adulte en LSF

L'étude linguistique s'est basée sur l'analyse de deux corpus dont les données ont été recueillies au cours de l'expérimentation.

- Le corpus d'écrits est constitué de 76 écrits de quatre des enfants de l'échantillon.

- Le corpus vidéo correspond à 2 heures 32 minutes de vidéo, et à 16 transcriptions.

Nous avons étudié la mise en œuvre de la dictée à l'adulte à travers des corpus de dialogues en dictée à l'adulte entre un adulte et des enfants pris individuellement. Nous avons également analysé les écrits autonomes auxquels ces interactions ont donné lieu.

Nous avons pu constater que la dictée à l'adulte suscite une grande motivation de la part des enfants qui sont motivés pour s'exprimer en LSF et pour travailler avec cette méthodologie. Au prime abord, on note une évolution et une progression linguistique en français écrit chez tous les enfants qui ont été capables de mettre en lien la LSF et du français dans une approche contrastive.

Qualitativement on observe également chez tous les enfants le développement d'un comportement métalinguistique. Ils ont acquis un comportement de lecteur et une relation positive à l'écrit du français. Les enfants ont pris conscience que l'on peut écrire ce que l'on signe, alors que cette notion leur était étrangère au début de l'expérimentation. Ils ont également fait l'expérience que la lecture et l'écriture pouvaient être source de plaisir.

Concernant l'évolution de la LSF des enfants, les analyses mettent à jour que des complexités syntaxiques sont mises en fonctionnement dans les interactions en LSF entre l'adulte et l'enfant avec tous les enfants de l'échantillon. La dictée à l'adulte a influencé nettement le niveau de langue des signes des enfants : le schéma narratif est plus clair et on n'observe pas d'interférences entre les deux langues ou de français signé.

Les résultats ayant trait au français écrit montrent une évolution du niveau d'écrit de tous les enfants. Les enfants se servent largement et prioritairement de leur dictée à l'adulte pour écrire leurs écrits en autonome. L'évolution des enfants suit le parcours suivant : complexification des textes écrit en dictée à l'adulte, augmentation de la longueur des énoncés, complexification dans les écrits produits de manière autonome.

5. CONCLUSIONS

Les résultats de notre travail montrent que l'on peut instaurer pour les sourds un apprentissage non-pathologisant de l'écrit grâce à la dictée à l'adulte en LSF.

Certaines conditions sont cependant nécessaires pour l'entrée dans l'écrit des enfants sourds. Un niveau minimum en LSF est requis : l'enfant doit maîtriser une langue des signes de communication et l'adulte doit l'aider à développer une langue des signes désancrée de la situation, explicite. On peut dire qu'il faut maîtriser une langue normée en LSF pour réussir à lire et à écrire une langue normée en français. Des compétences autour de l'écrit (connaissance de l'écrit de ses types et de ses normes) semblent également capitales.

Enfin, pour conclure on peut dire que la LSF fonctionne aussi comme analyseur du langage et notre travail peut apporter des pistes de réflexion à de nombreuses situations de bilinguisme: Langue majoritaire/minoritaire, langue orale/langue écrite. Il nous permet aussi de nous questionner sur l'utilité de méthodes phonologisantes avec un public tout-venant.

RÉFÉRENCES

- [Bru94] Brusque M. (1994), "Experimental Bilingual Classes in France" in *Parallel Views: Education and Access for Deaf People in France and the United States*, Gallaudet University Press, Washington, DC, pp.140-143.
- [Bur07] Burgat S. (2007), *Approche directe de l'écrit chez l'apprenant sourd dans une perspective bilingue. Analyse longitudinale d'une expérimentation de dictée à l'expert en LSF conduite auprès de cinq enfants sourds*, Thèse de doctorat, Université Paris 8. Direction Christian Cuxac.
- [Cux91] Cuxac C. (1991), "L'éducation des Sourds en France et le problème de l'accès à l'écrit" in *La lecture, apprentissage, évaluation, perfectionnement* sous la direction de A. Bentolila, Nathan.
- [Cux96] Cuxac C. (1996), *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes. Analyse descriptive d'un idiolecte parisien de la langue des signes française*, Thèse de doctorat d'Etat de Linguistique soutenue à l'Université de Paris V.
- [Cux00] Cuxac C. (2000), "Langue des signes française (LSF), les voies de l'iconicité" in *Fait de langues*, n°15-16.
- [Dub98] Dubuisson C. et Bastien M. (1998), "Que peut-on conclure des recherches portant sur la lecture par les sourds ?" in *Lecture écriture surdité*, C. Dubuisson et D. Daigle, Les éditions Logiques, Montréal, pp. 131-151.
- [Duc05] Ducharme D.A et Mayberry R.I. (2005), "L'importance d'une exposition précoce au langage : la période critique s'applique au langage signé tout comme au langage oral." in *L'acquisition du langage chez l'enfant sourd : les signes, l'oral et l'écrit*, C. Transler et al., Solal, Marseille.
- [Elk04] El Khomsi B. (2004), "Pratique de lecture dans le secondaire" in *Le Bilinguisme : bien lire, aimer lire... les différentes pratiques*. Actes de la journée d'études du dimanche 21 novembre 2004, pp.43-64.
- [Gol01] Goldin-Meadow S. et Mayberry R.I. (2001), "How do profoundly deaf children learn to read?" in *Learning disability research and practice* n°16, pp.222-229.
- [Len84] Lentin L. et al. (1984), *Recherche sur l'acquisition du langage, t. 1*, PSN, Paris.
- [Len88] Lentin L. et al. (1988), *Recherche sur l'acquisition du langage, t. 2*, PSN, Paris.
- [Mar93] Marschark M. (1993), *Psychological development of deaf children*, Oxford University Press, New-York.
- [Nie05] Niederberger et Prinz P. (2005), "La connaissance d'une langue des signes peut-elle faciliter l'apprentissage de l'écrit chez l'enfant sourd ?" in *Enfance* n°4, pp.285-297.
- [Smi80] Smith F. (1980), *Comment les enfants apprennent à lire ?* Actualités pédagogiques, Retz, Paris.
- [Val97] Valin A. (1997), "Surdité, handicap ? Comment les sourds peuvent-ils entrer dans l'écrit ?" in *Les actes de lecture* n°60. Accessible sur Internet :http://www.lecture.org/outils/ecrit_sur_dite